

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 3242/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative à l'organisation de la formation supérieure des militaires du rang engagés volontaires du service des essences des armées - année 2017.

Du 2 décembre 2016

NOR D E F E 1 6 5 2 2 3 9 C

Référence :

Instruction n° 4001/DEF/DCSEA/SD-RH/PM/RFR du 29 novembre 2016 (BOC n° 4 du 26 janvier 2017, texte 4 ; BOEM 503.1.3.4).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC n° 5 du 2 février 2017, texte 20.

L'instruction de référence définit les formations de cursus des engagés volontaires du service des essences des armées (EVSEA), la formation supérieure en fait partie.

La présente circulaire a pour but de fixer, pour l'année 2017, les conditions de candidature ainsi que les modalités d'inscription à la formation supérieure des EVSEA.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION EN 2017.

Les candidats sont inscrits d'office par les organismes d'administration (OA) sous réserve qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- être entre sa 6^e et sa 9^e année de service, durée appréciée au 1^{er} janvier 2017 (entrée en service entre le 2 janvier 2008 inclus et le 1^{er} janvier 2012 inclus) ;
- être du grade de brigadier ou de brigadier-chef ;
- être titulaire du certificat de formation élémentaire logistique essences (CFE LE) ou maintenance des matériels pétroliers (MMP) selon la filière ;
- justifier d'un niveau sportif supérieur à 26 points au contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) et datant de moins de douze mois à la date du dépôt de candidature ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de brevet militaire de conduite (BMC) dans les douze derniers mois précédant la date de dépôt de la candidature ;
- ne pas avoir encouru de punition égale ou supérieure à dix jours d'arrêts dans les douze mois précédant la date de dépôt de candidature ;
- être titulaire du certificat de formation de conduite ADR (*agreement dangerous road*) en cours de validité. La période de validité doit couvrir la totalité de la formation supérieure ;
- être apte à servir et à faire campagne en tous lieux et sans restriction ;

- ne pas avoir rédigé de formulaire unique de demande (FUD) de non-volontariat (IT9524, sous-type « DQUA »).

Les FUD de non-volontariat devront être verrouillés pour le 15 décembre 2016 terme de rigueur. Une copie du FUD sera conservée par l'organisme d'administration et insérée dans le dossier de l'administré.

Les directeurs locaux des essences peuvent surseoir à la désignation des EVSEA pour contrainte de service (OPEX, préparation opérationnelle) dans la limite d'une seule fois. Dans ce cas, une note signée du directeur local des essences (DLE) liste le personnel concerné.

2. MODALITÉS DE TRANSMISSION.

L'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de chaque administré est correctement renseigné, notamment les diplômes militaires, CCPM et le certificat médical d'aptitude (Infotype 9517).

L'organisme d'administration transmettra par mail pour le 15 décembre 2016 terme de rigueur, le tableau de synthèse signé à la DCSEA/RFR pour validation de la filière d'inscription et au groupement école (GE) de la base pétrolière interarmées (BPIA) pour convocation des candidats.

Une version Excel du tableau sera également transmise au GE.

3. ORGANISATION DE LA SESSION 2017.

3.1. **Module militaire.**

Le module militaire de la formation supérieure se déroulera du 9 janvier 2017 au 17 février 2017 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 9 janvier 2017 sur convocation de la BPIA.

3.2. **Module technique.**

3.2.1. *Filière logistique essences.*

Le module technique se déroulera du 27 février au 24 mars 2017 inclus à BPIA de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 27 février 2017 sur convocation de la BPIA.

3.2.2. *Filière maintenance des matériels pétroliers.*

Le module technique se déroulera du 1^{er} mars au 11 avril 2017 inclus à la BPIA de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 1^{er} mars 2017 sur convocation de la BPIA.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service des essences des armées,*

_____ Bulletin officiel des armées _____

Jean-Luc VOLPI.

ANNEXE.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CANDIDATURES - CERTIFICAT DE FORMATION SUPÉRIEURE 2017.

